

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 10 mai 2010

Présents: Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Philippe Lädermann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Excusé: Denis Mandallaz, retenu à Londres par la faute d'un nuage de cendres.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2010
2. Approbation des comptes et du rapport du maire pour l'exercice 2009
3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2009
4. Nouveau règlement de construction: point de la situation, discussion
5. Budget "entretien des bâtiments du patrimoine administratif"
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillères et les conseillers de leur ponctualité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2010

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2010 est accepté à l'unanimité, sans remarque particulière.

2. Approbation des comptes et du rapport du maire pour l'exercice 2009

Hubert Dethurens, maire, lit entièrement son rapport administratif et financier consacré à l'année 2009. Dans ce rapport, toutes les activités et les principales réalisations qui ont eu lieu l'année dernière sont évoquées. Il évoque aussi le très bon résultat financier de l'exercice 2009 qui se solde par un boni de CHF 320'000.--.

Au terme de cette longue lecture, il est chaleureusement applaudi par l'ensemble du Conseil municipal.

Le maire rappelle encore que, depuis la dernière séance de Conseil, chacun(e) a eu la possibilité de poser au secrétaire-comptable ou à lui-même toutes les questions relatives aux comptes 2009. Il demande s'il y a encore des questions, ce qui n'est pas le cas.

C'est ensuite Philippe Lädemann, adjoint au maire, qui prend la présidence de la séance. Il remercie tout d'abord Hubert Dethurens pour son rapport et pour tout le travail accompli. Ensuite, Il demande au Conseil de bien vouloir approuver le rapport du maire et les comptes 2009 selon la délibération suivante dont chacun(e) a reçu un exemplaire avec la convocation à la séance de ce soir.

Dans sa séance du 10 mai 2010, le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

Vu les art. 30, al. 1, lettre f, et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du Territoire,

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 10 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

1. D'approuver le rapport du maire et le compte rendu financier de l'exercice 2009.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de Frs 1'970'785,11 aux charges et de Fr. 2'291'314,98 aux revenus, l'excédent le revenus s'élevant à Fr. 320'529,87.
3. D'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de Fr. 42'628,25 aux dépenses de Fr. 0,-- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 42'628,25.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 0,00 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 318'232,60 représentant les amortissements économiques inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 320'529,87, l'excédent de financement s'élevant à Fr. 596'134,22.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 320'529,87 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant tant à l'actif qu'au passif la somme de Fr. 11'582'892,56.

Art 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes – Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne

désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixées par le maire.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juin 2010.

3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2009.

Philippe Lädermann demande ensuite au Conseil d'approuver les crédits de fonctionnement supplémentaires selon la délibération suivante dont chacun(e) a reçu un exemplaire avec la convocation à la séance de ce soir.

Dans sa séance du 10 mai 2010 le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009

Vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 10 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires pour 2009 pour un montant total de 122'959,47.

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont entièrement couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques aux dépenses ainsi que par des plus-values enregistrées sur le comptes de recettes.

Art. 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes - **Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire.**

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juin 2010.

Ces deux délibérations ayant été approuvées par dix voix, soit à l'unanimité des membres présents, Philippe Lädermann remercie le Conseil et rend la parole à Hubert Dethurens, maire, qui reprend la présidence de la séance.

4. Nouveau règlement de construction: point de la situation, discussion

Chacun reçoit la dernière version établie par le bureau Urbaplan. Ce document est daté du 7 mai 2010. Le maire donne le détail des changements intervenus par rapport à la version précédente, notamment à la suite de discussions qu'il a eues avec une famille de la commune, et fait les commentaires nécessaires. Il ajoute que ce plan sera présenté dans les différents services compétents de l'Etat avant les vacances d'été et, en conséquence, pense qu'il pourra être adopté par le Conseil municipal avant la fin de l'année.

Une discussion générale s'engage au cours de laquelle l'exécutif répond à toutes les questions des conseiller(e)s.

Finalement, cette dernière version rencontre l'approbation de tout le monde et sera présentée sous cette forme dans les services de l'Etat.

5. Budget "entretien des bâtiments du patrimoine administratif"

La facture de l'entreprise Louis Genève SA concernant l'entretien de la halle polyvalente, environ CHF 40'000.--, a été payée en 2010 alors qu'elle avait été budgétée en 2009. Ce dépassement prévu (rubrique 08.314) avait été annoncé par le maire lors de la séance de Conseil municipal du 9 novembre 2009. En conséquence, Hubert Dethurens demande simplement au Conseil de reporter cette décision sur le budget 2010 afin que nous puissions effectuer tous les travaux prévus. A l'unanimité, le Conseil accepte ce dépassement de crédit.

6. Communications de l'exécutif

- a) **Routes.** La réfection d'une partie de nos routes (Coteau, Méandres) est prévue cette année mais l'exécutif attend encore un devis complémentaire avant d'attribuer les travaux. A ce propos, Dominique Pascual évoque la manière dont certaines routes sur la commune de Bernex, dont celle qui mène au refuge de la SPA, ont été refaites et souhaite que l'on se renseigne sur la méthode employée. L'exécutif en prend note.
- b) **Chenilles processionnaires.** Le traitement des chenilles processionnaires a été commandé et sera exécuté dans les prochains jours.
- c) **Statue de Manuel Torres.** Deux arbres composant le fond végétal sensé mettre en valeur l'œuvre de Manuel Torres ont gelé pendant l'hiver. Ils seront remplacé par des charmilles.
- d) **Autorisation de construire.** L'exécutif a donné un préavis favorable à la demande d'autorisation de M. Bogensberger qui a l'intention d'installer des panneaux solaires sur sa maison.

7. Divers

- Véronique Rudaz fait remarquer qu'il y a beaucoup de gravier en certains endroits de la route du coteau. Le maire lui répond que ce gravier a été amené pour stopper l'érosion de cette route mais qu'il sera balayé prochainement.
- Chemin des Ecoliers. Ce chemin sera remis en état après les travaux actuels.
- Dominique Pascual demande si l'on pourrait mettre à disposition sur la commune une place pour l'association "Mobility". L'exécutif se renseignera sur le fonctionnement de "Mobility" mais, d'une manière générale, il apparaît que, même si le système "Mobility" est intéressant et pratique, nous n'avons déjà pas assez de places de parking dans le village.
- Chemin de Mollaz. Laurent Zimmermann informe le Conseil que la première couche de goudron a été posée. Toutefois, à l'extrémité du chemin, il pense qu'il faudrait rajouter du goudron sur deux mètres pour éviter que la terre ne s'écoule dans la bouche d'égout. Le maire lui promet qu'il ira voir et s'occupera du problème.
- Certains panneaux de limitation de vitesse sont à peine visibles. Nous en ferons l'inventaire et prendrons les mesures nécessaires avec l'OCM.

8. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h30.

Gabriel Dethurens
Secrétaire communal